



Séparation des bien immobilier

Par **nanouty78**, le **06/10/2008 à 19:24**

je suis pacsé et propriétaire d'un appartement, je souhaite me séparer mais mon conjoint me fait du chantage. Quelles sont les démarches que je dois suivre sans perdre ma part, en sachant que celui-ci est prêt à tout pour ne pas me laisser partir. Je vous remercie d'avance.

Par **Visiteur**, le **06/10/2008 à 19:32**

Vous ne pouvez perdre votre part car vous êtes co-propriétaire indivise, mais pour récupérer "en argent", il faudrait que votre ami vous rachète votre part ou que le bien soit vendu.

Par **nanouty78**, le **07/10/2008 à 09:28**

Je vous remercie de m'avoir répondu aussi vite.
En fait le chantage il est là, il n'a pas l'intention de me racheter mes parts et pour lui il est hors de question de revendre l'appartement. Juridiquement n'y a-t-il pas une loi pour empêcher cela, on ne peut pas obliger une personne à rester avec l'autre.
En vous souhaitant bonne réception.
Cordialement

Par **Visiteur**, le **07/10/2008 à 18:51**

Non, on ne peut pas obliger...
Et vous êtes en indivision, donc:
1/ Un jugement peut le contraindre à vous régler une indemnité d'occupation partielle.
2/ Vous pouvez lancer une

procédure de partage judiciaire, qui aboutira à la vente du bien, s'il n'est pas divisible.

Par **nanouty78**, le **08/10/2008** à **11:35**

Merci de m'avoir répondu maintenant je sais que je ne suis plus entre 4 murs,et qu'il y a une porte de sortie,pouvoir en finir avec cette violence va être très dure à surmonté .Je voulais savoir à quelle genre de tribunal éventuellement je devrais faire mes démarches.Bonne réception rnCordialement Nanouty78